

Délibération N° 2016-37

Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 mai 2016,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment l'article 19 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election des membres de la représentation permanente du Conseil d'administration.

Les administrateurs procèdent à l'élection des membres de la représentation permanente du Conseil d'administration.

Sont élus :

Mme Sabine LOUDCHER, au titre du collège A
M. Norbert LANDON, au titre du collège B
Mme Valérie DESPRAT, au titre du collège BIATS
Mme Anaïs BELOUASSA, au titre du collège étudiant

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 26
Dont :
Pour : 22
Abstentions : 4

Fait à Lyon, le 9 mai 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.